



COMITE SYNDICAL COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU 19 mai 2022 A 9 HEURES 00

Affichage le 26/05/2022

Le dix-neuf mai deux mille-vingt-deux à 9 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni dans l'hémicycle Claude LORIUS, Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation du président Sylvain LAVAL en date du douze mai deux mille-vingt-deux et sous sa présidence.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de votants, présents et représentés : **25**

Présents

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Dominique ESCARON, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Sylvain LAVAL, Laëtitia RABIH, Bertrand SPINDLER, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaires :

François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Luc REMOND

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GERIN, Joëlle HOURS

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Alan CONFESSON pouvoir à Florent CHOLAT, Sylvain DULOUTRE pouvoir à Simon FARLEY, Yann MONGABURU pouvoir à Pierre BEJAJI,

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Nadine REUX pouvoir à Luc REMOND

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Sandrine MARTIN-GRAND pouvoir à Anne GERIN, Christophe SUSZYLO pouvoir à Joëlle HOURS

Absents Excusés

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaire :

Jean-Marc GAUTHIER

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Bruno CATTIN, Anthony MOREAU

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Simon FARLEY**
- Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2022 : **Compte rendu adopté**

PROJETS
SOUIS A DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL

MOBILITES DU SMMAG

Partenariats - Adhésions - Subventions

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°1 Mobilités urbaines - Convention de partenariat avec le Comité d'Organisation du Tour Nord Isère pour l'organisation de l'édition 2022 de la course Alpes-Grésivaudan Classic**

2DL220063

Interventions de Sylvain LAVAL, Coralie BOURDELAIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de soutenir l'association du Comité d'Organisation du Tour Nord Isère dans l'organisation de l'Alpes-Grésivaudan Classic 2022 ;
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de 12 000€ à ladite association et d'autoriser la réalisation d'une campagne d'affichage dans les abris voyageurs, selon les modalités définies dans la convention de partenariat ;
- Approuve la convention de partenariat 2022 avec le Comité d'Organisation du Tour Nord Isère telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président à finaliser et à signer la convention de partenariat 2022 correspondante.

19 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : Laetitia RABIH

- **Délibération n°2 Mobilités urbaines - Association Accueil Demandeurs d'Asile (ADA) - Convention d'application pour l'année 2022**

2DL220055

Interventions de Sylvain LAVAL, Laetitia RABIH

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide, dans le contexte particulier du conflit en Ukraine, de fournir à l'association Accueil Demandeurs d'Asile (ADA), 200 cartes de transport de 10 voyages, représentant un montant de 2 940 euros, à remettre aux personnes réfugiées bénéficiaires de la tarification solidaire dans l'attente de l'instruction de leur dossier par l'exploitant du réseau de transport ;
- Approuve la convention annuelle 2022 d'application avec l'association ADA, ci-annexée qui prévoit :
 - o Le versement de la somme de 5 000 €, au titre de la deuxième année d'exécution de la convention pluriannuelle (2021-2023),
 - o La fourniture de 360 cartes de 10 voyages, représentant un montant de 5 292 euros,
 - o La fourniture des 200 cartes de transport de 10 voyages précitées représentant un montant de 2 940 euros.
- Autorise le Président à signer ladite convention d'application

19 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Délégation de service public

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°3 Mobilités urbaines - SPL M TAG - Réduction de capital suite à la résorption des déficits**

2DL220046

Interventions de Sylvain LAVAL, Dominique ESCARON, Jean-Paul TROVERO, Margot BELAIR, Laetitia RABIH

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de réduire de capital social de la SPL M TAG pour un montant de 7 181 011,5 € par suppression de 470 886 actions à 15.25 € avec pour le SMMAG : 315 493 actions supprimées pour un montant total de 4 811 268,25 €
- Accepte les modifications statutaires,
- Autorise le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

NPNV : Jean-Paul TROVERO, Margot BELAIR, Simon FARLEY, Henry BAILE, Dominique ESCARON, Laurent THOVISTE, Sylvain DULOUTRE

12 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 9 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 3 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Multimobilités

Rapporteur : Anne GERIN

- **Délibération n°4 Mobilités partagées actives et intermodalité - Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole, la Commune de Fontaine et le SMMAG et de fond de concours entre Grenoble-Alpes Métropole et la commune de Fontaine, pour le projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Fontaine - La Poya**

2DL220054

Intervention d'Anne GERIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve les principes de la convention cadre de co-maitrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole, la Commune de Fontaine et le SMMAG, annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président du SMMAG à finaliser et signer la convention annexée à la présente délibération, intitulée : « convention cadre de co-maitrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole, la Commune de Fontaine et le SMMAG, et de fond de concours entre Grenoble-Alpes Métropole et la Commune de Fontaine, pour le projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Fontaine – La Poya » ;
- Délègue à Grenoble-Alpes Métropole la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des opérations du projet de réaménagement du PEM de Fontaine-La Poya relevant des compétences du SMMAG.

25,375 Voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 9,375 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 2 voix pour

Département de l'Isère : 10 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Patrimoine - Foncier

Rapporteur : Brahim CHERAA

- **Délibération n°5 Mobilités urbaines - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un tènement à détacher de la parcelle cadastrée section AW n°242 en vue de sa cession au profit de l'office public de l'habitat Alpes Isère Habitat sur la commune de Saint-Martin-le-Vinoux**

2DL220041

Intervention de Brahim CHERAA

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Constate la désaffectation du domaine public du tènement à détacher de la parcelle cadastrée section AW n°242 sur la commune de Saint-Martin-le-Vinoux ;
- Décide le déclassement du domaine public dudit tènement ;
- Approuve le prix de vente d'un montant de 350 euros HT ;
- Dit que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge du bailleur Alpes Isère Habitat ;
- Autorise Alpes Isère Habitat à engager des travaux sur le tènement avant sa rétrocession ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte notarié à venir.

19 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Relations avec les usagers et opérateurs de mobilité

Rapporteur : Laetitia RABIH

- **Délibération n°6 Mobilités urbaines - Tarification solidaire - Partenariats pour l'accès aux droits avec les Associations Entraide Pierre Valdo et Maison de l'Ukraine en Isère**

2DL220056

Interventions de Laetitia RABIH, Sylvain LAVAL, Jean-Paul TROVERO

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide, dans le contexte particulier du conflit en Ukraine, de fournir aux associations ENTRAIDE PIERRE VADO et FREE PEOPLE LA MAISON DE L'UKRAINE EN ISERE, 400 tickets « Visitags 5 jours » chacune, représentant un montant total de 5 292 euros, à remettre aux personnes réfugiées bénéficiaires de la tarification solidaire dans l'attente de l'instruction de leur dossier par l'exploitant du réseau de transport
- Approuve les conventions pour la mise en œuvre de la tarification solidaire conclues avec les associations l'ENTRAIDE PIERRE VADO et FREE PEOPLE LA MAISON DE L'UKRAINE telles qu'annexées à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer lesdites conventions
- Décide d'actualiser le guide d'instruction définissant les modalités d'accès à la tarification solidaire en mettant à jour la liste des associations autorisées à intervenir dans le dispositif.

Vote sur l'amendement

Amendement relatif à la tarification solidaire ; - Partenariats pour l'accès aux droits.... est complété – présentation de Laetitia RABIH

- *D'acter la scission de l'association FREE PEOPLE LA MAISON DE L'UKRAINE EN ISERE*

Décide d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations ENTRAIDE PIERRE VALDO et LA MAISON DE L'UKRAINE EN ISERE

- *Décide d'actualiser le guide d'instruction définissant les modalités d'accès à la tarification solidaire en mettant à jour la liste des associations autorisée à intervenir dans le dispositif.*
- *Approuve les termes des conventions qui prévoient notamment:*
 - ➔ *la fourniture de 400 visitags 5 jours pour chacune des associations renouvelable au regard du nombre d'arrivée sur l'agglomération, représentant un montant de 5 292 €,*

19 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Vote sur le projet de délibération

- *D'acter la scission de l'association FREE PEOPLE LA MAISON DE L'UKRAINE EN ISERE*

- Décide d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations ENTRAIDE PIERRE VALDO et LA MAISON DE L'UKRAINE EN ISERE
- Décide d'actualiser le guide d'instruction définissant les modalités d'accès à la tarification solidaire en mettant à jour la liste des associations autorisée à intervenir dans le dispositif.
- Approuve les termes des conventions qui prévoient notamment:
 - ➔ la fourniture de 400 visitags 5 jours pour chacune des associations renouvelable au regard du nombre d'arrivée sur l'agglomération, représentant un montant de 5 292 €,

19 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Politique de déplacements

Rapporteur : Anne GERIN

- **Délibération n°7 Mobilités partagées, actives et intermodalité - Pôle d'échanges multimodal de Brignoud : validation du pré-programme**

2DL220051

Interventions d'Anne GERIN, Coralie BOURDELAIN, Christophe FERRARI, Sylvain LAVAL
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve le pré-programme de l'opération « pôle d'échanges multimodal de Brignoud » et son enveloppe financière ;
- Approuve les étapes clés du calendrier prévisionnel, avec l'objectif de mise en service en 2026 concomitamment aux quais SNCF ;
- Décide de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la conclusion d'un contrat d'aménagement des mobilités vertes.

NNPV : Anne GERIN, Sandrine MARTIN-GRAND, Brahim CHERAA, Laurent THOVISTE

22,875 Voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 8,125 voix

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 2 voix pour

Département de l'Isère : 8,75 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nouvelles mobilités

Rapporteur : Luc REMOND

- **Délibération n°8 Mobilités partagées, actives et intermodalité - Tarification du service M covoit' Lignes+**

2DL220060

Interventions de Luc REMOND, Laetitia RABIH, François BERNIGAUD

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve la poursuite de la gratuité passagers jusqu'au 31 décembre 2022
- Approuve la participation financière des passagers au 1er janvier 2023.
- Approuve la poursuite de l'incitation financière des conducteurs ainsi que son uniformisation sur l'ensemble du territoire du SMMAG,
- Autorise le président à mettre en œuvre la participation financière aux trajets,

notamment via la signature de la convention avec l'opérateur titulaire du marché M covoit' Lignes+.

25,375 Voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 9,375 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 2 voix pour

Département de l'Isère : 10 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°9 Mobilités partagées, actives et intermodalité - Déploiement du service M covoit' RDV sur les zones d'activités du SMMAG**

2DL220061

Intervention de Luc REMOND

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide l'extension du périmètre géographique à tout ou partie des zones d'activités du territoire du SMMAG suivant un calendrier progressif de déploiement jusqu'à avril 2023,
- Approuve le déploiement du service dans la ZAC de Crolles – Bernin au cours du mois de mai 2022
- Approuve la poursuite de l'incitation financière mise en place, pour développer la pratique sur les zones d'activités engagées dans la démarche

25,375 Voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 9,375 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 2 voix pour

Département de l'Isère : 10 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Multimobilités

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°10 Mobilités urbaines - Offre destination fraîcheur Tag et Tougo pour l'été 2022**

2DL220062

Intervention de Coralie BOURDELAIN, Laetitia RABIH, Christophe FERRARI, Pierre BEJAJI

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve la mise en œuvre de l'opération destination fraîcheur pour le réseau TouGo avec la mise en place de 7 lignes estivales TouGo, décrites ci-dessus, du 7 juillet au 28 août 2022 pour un montant de 187 412 € ;
- Approuve la mise en œuvre de l'opération destination fraîcheur pour le réseau M TAG avec la reconduction à l'identique des lignes régulières n°15 et n°23 du 18 juin au 28 août 2022, et la reconduction des lignes Flexo n°56, n°60 et n°62 avec les ajustements décrits ci-dessus sans impact financier sur le contrat d'obligation de service public ;
- Approuve l'application de la tarification M TAG pour les 5 lignes M TAG et les 2 lignes TouGo n°407 et n°707 au départ de Grenoble Verdun, et de l'application de la tarification TouGo pour les 7 lignes TouGo sur le territoire du Grésivaudan

19 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : Sylvain LAVAL

Présentation de la note d'information par Arnaud SAILLET (Observation et Prospective des déplacements)

- **Note d'information** - Mobilités urbaines - Les 5 minutes de l'observatoire des mobilités

2NI220009

Interventions de Dominique ESCARON, Coralie BOURDELAIN, Laurent THOVISTE, Sylvain LAVAL

Fin de séance à 10h46
